

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-058

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

DÉLIBÉRATION : 2023-058
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond soit à des crédits nouveaux, soit à des modifications d'imputations comptables, soit à des transferts de crédits.

Le budget supplémentaire a également pour vocation d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement constatés à la clôture de l'exercice précédent.

Les montants inscrits sont de 12 879 433,09 € en investissement et de 17 250 060,87 € en fonctionnement.

Les ajustements réels de dépenses (hors restes à réaliser, affectation du résultat reporté et provisions d'équilibre) représentent 168 368 € en fonctionnement et 1 101 537,97 € en investissement soit 1,32 % du budget primitif 2023.

En Section d'Investissement

Les dépenses représentent 12 879 433,09 € dont 5 805 164,92 € de restes à réaliser de 2022, 3 751 906,56 € de résultat d'investissement reporté et 2 204 303,64 € de provision d'équilibre aux chapitres 20, 21, 204 et 23.

Les dépenses nouvelles réelles sont de 1 101 537,97 € réparties de la façon suivante :

- . 21 844 € pour l'achat de mobiliers divers,
- . 25 000 € dans le cadre l'opération numérique dans les écoles pour l'équipement de vidéo projecteurs au GS de la Sensive,
- . 2 118 € pour la restauration des toiles marouflées de l'Eglise Hermeland,
- . 7 000 € de subventions d'investissement versées à l'USSH cyclotourisme et à l'Association DIOKI DIOKA (transferts de crédits de fonctionnement),
- . 860 075,97 € pour la Direction du Patrimoine : 230 000 € liés au réajustement des frais d'études et travaux pour les projets diffus, 335 000 € ajustement pour les frais d'études et d'aménagement pour le GS Buzardières (révision des prix et demandes complémentaires pour les espaces extérieurs), 50 000 € pour l'Orvasserie Football (transferts de travaux en régie vers des entreprises), 71 000 € d'ajustement des frais d'études et travaux pour Vigneau Rugby (révision de prix), 155 000 € de crédits supplémentaires pour les travaux suite aux sujétions et imprévus concernant le GS Auriol. Enfin, 19 075,97 € pour l'implantation des boîtes à livres (suite non report sur 2023).
- . 185 500 € pour la Direction de la nature des paysage et de l'espace public : 69 300 € d'ajustements liés à des surcoûts d'avenants et un marché relancé car infructueux pour la maintenance des espaces verts, 106 000 € en lien avec des frais d'études pour les boulodromes, 10 200 € dans le cadre de frais d'études supplémentaires pour le city stade.

Parmi les recettes nouvelles sont inscrites :

- . 7 774 557,69 € d'affectation de résultat de fonctionnement,
- . 1 782 513,79 € de restes à réaliser de 2022.

Par ailleurs, le besoin d'emprunt est ramené à 0 € avec - 12 164 892,39 €. La subvention de l'Etat pour les ressources numériques dans les écoles est ajustée à la baisse pour - 25 802 € (montant déjà perçu fin 2022). Enfin, ajustement à la baisse de la subvention de l'Etat pour la transformation numérique du site de la Ville - 2 052 €.

En Section de Fonctionnement

Les dépenses réelles représentent 1 734 952,87 € dont 1 566 584,87 € de provision d'équilibre.

Les dépenses nouvelles réelles représentent 168 368 € réparties comme suit :

- . 11 000 € pour prévoir les remboursements de titres sur exercice antérieur,
- . 90 000 € de dépenses supplémentaires pour le CSC Grand B (dans le cadre des projets d'accompagnement des habitants et de la rénovation du Grand Bellevue),
- . 30 000 € pour les taxes foncières,
- . 5 250 € d'ajustement de l'enveloppe subvention de la Mission citoyenneté et égalité des Droits,
- . 14 168 € de frais de location de la scène Onyx suite au retard de livraison de la nouvelle scène,
- . 32 000 € de frais de formation pour les agents Ville sur la transition énergétique,

Par ailleurs, - 7 000 € d'ajustement des dépenses du Contrat Territoire Lecture 2023, - 7 000 € de transferts de crédits de subventions de fonctionnement en investissement.

Les recettes réelles représentent 17 233 540,87 € dont :

- . 17 296 613,87 € de résultat de fonctionnement reporté de 2022,
- . - 40 825 € pour la Direction des Affaires Culturelles dont : - 5 400 € de réduction de la subvention versée par la Région, - 6 900 € concernant la baisse de la billetterie pour les Festivals (moins de spectacles), - 14 000 € de recettes de coréalisation (projet porté par le partenaire), - 11 000 € pour le mécénat pour les Beaux Jours,
- . - 22 248 € de réajustement de subvention dans le cadre de l'accompagnement financier de l'Etat au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans.

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget,

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2023 de la Ville,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire ci-annexé, relatif au Budget Principal de la Ville :

Section d'investissement

Dépenses : 12 879 433,09 €

Recettes : 12 879 433,09 €

Section de fonctionnement

Dépenses : 17 250 060,87 €

Recettes : 17 250 060,87 €

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

31 voix POUR

7 voix CONTRE

5 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29/06/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29/06/2023